

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 24 novembre 2017

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint, VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, EGG Philippe, GARDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, GUEYDON Alain, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : BLANC Claudie à ARAMAND Françoise, BRESSIER Martine à MORRA Roger, DAUPHIN Anne-Marie à GARDON Alain, GUEYDON Alain à DERANQUE Roger, ROMANI-PREVOTEAU Céline à REUS Anne-Cécile.

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2017.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet de convention de mise à disposition des courts de tennis auprès du Tennis Club et signature

Chaque membre du Conseil a été destinataire du projet de convention de mise à disposition des courts de tennis auprès du Tennis Club.

A moins que des observations ne soient formulées, le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des courts de tennis auprès du Tennis Club.
AUTORISE le Maire à la signer.

Présentation et signature de l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019

Le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été renouvelé par délibération du 07/10/16 et du 25/11/16 pour les années 2016 à 2019.

La compétence « Petite Enfance » ayant été transférée à COTELUB au 01/01/17, il convient de faire un avenant à ce contrat qui redéfinit le champ de compétences de chacune des collectivités et qui, par souci de simplification, recouvre également les communes de Mirabeau et Cadenet.

La Commune de Cucuron reste en revanche compétente pour les actions en direction des enfants de plus de 6 ans et de moins de 12 ans pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement assuré par l'Association "Li Grigri de Trescamps".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au CEJ 2016-2019.
AUTORISE le Maire à le signer.

Présentation et signature du projet de convention relative à la participation de la Commune au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS 84) pour l'opération d'extension rénovation d'un bâtiment communal destiné à devenir la caserne des pompiers

Chaque membre du Conseil a été destinataire du projet de convention relative à la participation de la Commune au bénéfice du SDIS 84 pour l'opération d'extension rénovation d'un bâtiment communal destiné à devenir la caserne des pompiers.

Cette convention prévoit :

- L'affectation en pleine propriété par la Commune au profit du SDIS 84 du terrain viabilisé et adapté à la construction à réaliser (voirie, aménagements, etc. ...) ainsi que du bâtiment installé sur ce terrain.
- Le versement par la Commune d'une participation à concurrence de 25% du montant total HT de l'opération, soit la somme de 200 000 € maximum.
- Le règlement du solde de l'opération et le paiement de la TVA à la charge du SDIS 84 pour un montant de 670 000 €.

La participation de la Commune se répartira sur trois années (2018,2019 et 2020) à hauteur de 50.000 € à régler en 2018 et 2019, le solde à verser en fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention relative à la participation de la Commune au bénéfice du SDIS 84 pour l'opération d'extension rénovation d'un bâtiment communal destiné à devenir la caserne des pompiers.

AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à cette opération.

PREVOIT d'inscrire les crédits budgétaires correspondant pour les années 2018, 2019 et 2020.

Achat de la parcelle B254

Le Maire expose aux membres du Conseil que l'un des propriétaires indivis de la parcelle cadastrée B 254, située lieu-dit Ginouveau, serait disposé à vendre à la Commune son lot, d'une superficie de 9 880m², pour la somme de 1 000 €.

La Commune pourrait être intéressée par cette offre, étant elle-même propriétaire de six parcelles d'une superficie totale de 25 407 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

VALIDE le prix d'acquisition fixé à 1 000 €.

AUTORISE le Maire à prendre attache auprès de l'étude de Maître Manent pour finaliser le projet d'acte et représenter les intérêts de la commune dans ce dossier.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Comptabilité communale : décision modificative n°3

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux Finances, rapporteur du dossier. Celui-ci expose qu'il convient, afin de solder les factures rattachées à l'exercice 2017, d'opérer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

| <u>Chapitre article désignation</u> | <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| | | | | |

| | | | | |
|------------------|----------|----------|--|--|
| Chap. 012 | | | | |
| c/6411 | | 10000,00 | | |
| Chap. 014 | | | | |
| c/7391171 | | 1,00 | | |
| Chap. 011 | | | | |
| c/61521 | 10001,00 | | | |

Section d'investissement :

| <u>Chapitre article désignation</u> | <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chap. 040 | | | | |
| c/16878 | | 4375,00 | | |
| Chap. 20 | | | | |
| c/2031, op.22 | | 6500,00 | | |
| Chap.20 | | | | |
| c/2031 op. 21 | 10875,00 | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
APPROUVE la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

Politique d'action sociale de la commune : achat de chèques cadeaux

Afin de se conformer à l'article 88-1 de la loi n° 84-53 qui dispose que « l'assemblée délibérante de chaque collectivité détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues au titre de l'action sociale ainsi que les modalités de leur mise en œuvre », le Maire demande au Conseil municipal d'approuver, pour l'année 2017, l'attribution de chèques cadeaux, d'une valeur faciale de 150 €, pour :

- chaque agent titulaire et stagiaire de la commune, en exercice au 31/12/17 (17)
- chaque agent titulaire d'un contrat de droit privé, en exercice au 31/12/17 (2)
- Les deux agents ayant pris leur retraite dans le courant de l'année 2017 (2)
- Les agents ayant travaillé sous contrat aidé et dont le terme est arrivé à échéance dans le courant de l'année 2017 (2)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
DECIDE d'attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, à chaque agent de la commune remplissant les conditions ci-dessus détaillées un chèque cadeau d'une valeur faciale de 150 €.

COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2017-048 du 02 octobre 2017 : confiant à Me LEGIER la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire l'opposant à M. TOBAL Antoine, auprès de la Cour d'Appel de Nîmes.

Décision n°2017-049 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle B n°1010 appartenant aux conjoints WEBSTER.

Décision n°2017-050 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle D n°1 appartenant à M. MATTEI.

Décision n°2017-051 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°218 appartenant à Mme LAFOREST.

Décision n°2017-052 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°813 appartenant aux conjoints BREMOND.

Décision n°2017-053 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°527 appartenant à M. et Mme LIEUTAUD.

Décision n°2017-054 du 20 octobre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°636 et 637 appartenant à M. BREHAUT.

Décision n°2017-055 du 24 octobre 2017 : confiant le contrat d'assurances concernant les risques statutaires du personnel à GROUPAMA.

Décision n°2017-056 du 24 octobre 2017 : confiant au Parc Naturel Régional du Luberon la modification de l'Orientation d'Aménagement du site Pourrières pour un montant de 4 716 €.

Décision n°2017-057 du 6 novembre 2017 : portant acceptation d'une indemnité de sinistre versée par AXA pour un montant de 450,98 €.

Décision n°2017-058 du 7 novembre 2017 : confiant la capture des animaux errants à la société S.P.C.A.L pour la période du 01/01/18 au 31/12/18, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans.

Décision n°2017-059 du 9 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle C n°1, lot 2, appartenant à M. GIRAUD.

Décision n°2017-060 du 9 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle C n°1, lot 1, appartenant à M. GIRAUD.

Décision n°2017-061 du 9 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'une parcelle à détacher des parcelles C n°1, 6, 877 et 1140 appartenant à M. GIRAUD.

Décision n°2017-062 du 20 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°934 appartenant à M. ROBERT et Mme LE QUELLEC.

Décision n°2017-063 du 20 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°1093 appartenant à Mme PADOL.

Décision n°2017-064 du 20 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°282 appartenant à M. et Mme BONO.

Décision n°2017-065 du 20 novembre 2017 : renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1267 et 1275 appartenant à Mme BRAZEY.

QUESTIONS DIVERSES

- Stationnement et circulation rue Intendant-général Deranque : Régis AUDIBERT souhaite qu'une commission travaille sur la mise en sécurité de cette rue.
- Fuite d'eau cours Pourrières : des investigations ont lieu afin d'en déterminer les causes.
- La Ferrage : les regards du réseau d'arrosage ont de nouveau été cassés.

La séance est levée à 22h10.